



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2017-118

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2017-09-08-005 - ap candidatures 1ER TOUR (2 pages)

Page 3

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2017-09-08-005

ap candidatures 1ER TOUR

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

**Arrêté n°
établiant la liste des candidats et de leurs remplaçants
pour le premier tour de scrutin de l'élection des sénateurs
du 24 septembre 2017**

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code électoral, notamment les articles L.O.274 à L.327 et les articles R.130-1 à R.171 ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les instructions ministérielles ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats et de leurs remplaçants dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée pour le premier tour de scrutin de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017, dans le département de Lot-et-Garonne, est arrêtée comme suit :

Candidats	Remplaçants
Monsieur DREUIL Jean	Madame BORDERIE Sophie
Madame GRIFFOND Corinne	Monsieur CONSTANS Thierry
Monsieur UMBER Thierry	Madame LESNÉ Catherine
Monsieur SOUBIRAN Pierre	Madame PRIOUX-HENRY Patricia
Monsieur BARRAL Bernard	Madame LAMY Laurence
Liste d'Union de la Droite et du Centre	
Madame BONFANTI-DOSSAT Christine Monsieur MOGA Jean-Pierre	Monsieur MALANGE Gaëtan Madame ROIRE Carole
Madame SALLES Marie-France	Monsieur LENZI Jean-Marie
Monsieur PUJOL Serge	Madame CERDA-RIVIERE Claude
Monsieur DUFAU Patrice	Madame DELFOUR Viviane

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Présidente du collège électoral sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la salle de vote avant le début des opérations électorales et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le 08 septembre 2017



Patricia WILLAERT

